

**Southeast Planning Review and Adjustment Committee
Comité de révision de la planification de Sud-Est**

February 22, 2017 at 7:00 pm • 22 février 2017 à 19h
Moncton Lions Community Centre • Centre communautaire Moncton Lions
473, rue St. George Street

MINUTES *procès-verbal*

Committee Members Present / membres du comité présents:

Stanley Dixon	Committee Member / membre du comité
Linda Estabrooks	Committee Member / membre du comité
Valmont Goguen	Committee Member / membre du comité
Edgar LeBlanc	Committee Member / membre du comité
Hilyard Rossiter	Committee Member / membre du comité
Randy Trenholm	Committee Member / membre du comité

Staff Present / Staff présents:

Jeff Boudreau	Manager of Subdivision Approvals / Gestionnaire d'approbation des lotissements
Tracey Wade	Planner / urbaniste
Marco LeBlanc	Building Inspector / Inspecteur des bâtiments
Tracey McDonald	Recorder / rapporteuse

Regrets:

Harry McInroy	Chairman / président
Heather Keith	Committee Member / membre du comité

Public Present / membres du public présents:

Danny Cormier
Germain Gauvin
Danny Gauvin
Henk Velthuis

1. CALL MEETING TO ORDER / CONVOCATION D'UNE ASSEMBLÉE À L'ORDRE

The meeting was called to order at 7:00 pm by Vice-Chairman Edgar LeBlanc. He stated for the record that Committee Members Heather Keith and Harry McInroy were absent. / La séance est ouverte à 19 h par Edgar LeBlanc (vice-président). Il a déclaré pour le compte rendu que les membres du Comité Heather Keith et Harry McInroy étaient absents.

2. DECLARATION OF CONFLICT OF INTEREST / DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

None / aucune

3. ADOPTION OF THE AGENDA/ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

It was moved by Committee Member Valmont Goguen and seconded by Committee Member Linda Estabrooks to adopt tonight's Agenda as proposed. / Il est proposé par Valmont Goguen, membre du comité, et appuyé par Linda Estabrooks, membre du comité, d'adopter l'ordre du jour ce soir tel quel.

MOTION CARRIED - UNANIMOUSLY / MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION OF MINUTES/ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

It was moved by Committee Member Stanley Dixon and seconded by Committee Member Randy Trenholm to adopt the Minutes of the February 2, 2017 meeting as presented. / Appuyé par Stanley Dixon (membre du Comité), Randy Trenholm (membre du Comité) propose d'adopter le procès-verbal de la réunion du 2 février 2017 tel quel.

MOTION CARRIED - UNANIMOUSLY / MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. BUSINESS ARISING FROM THE MINUTES / AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

None / aucune

6. VARIANCE REQUESTS / DEMANDES DE DÉROGATIONS

- a) Marie Paule Martin, Route 134 (PID/NID 01099431) LSD/DSL Shediac Cape - Variance to increase maximum permitted height for a single dwelling unit / *Dérogation pour augmenter la hauteur maximum permis pour une habitation uni familiale (File/Dossier #17-049) french/français*

Staff member Jeff Boudreau presented the request of the applicant to vary the maximum height for a single family dwelling from 11 metres to 14 metres. This would be a variance of only 3 metres or 27%. He explained that the proposed structure has a unique architectural style and the slope of the roof is what necessitates a height variance. Staff member Jeff Boudreau reviewed the policies related to the requests and demonstrated, on an aerial view and site photos, the location of the proposed structure. He pointed out that it is a 5 acre lot surrounded by trees. He informed the Committee that maximum height restrictions are established to protect the neighbouring properties, to ensure that natural sunlight will not be blocked, and that there are no safety issues in cases of emergency. / *Jeff Boudreau (membre du personnel) présente la dérogation du demandeur pour modifier la hauteur maximale d'un logement unifamilial de 11 mètres à 14 mètres. Il s'agit d'une dérogation de seulement trois mètres, ou de 27 %. Il explique que la structure proposé possède un style architectural unique, et que la dérogation en matière de hauteur est nécessaire en raison de la pente du toit. Jeff Boudreau (membre du personnel) passe en revue les politiques liées aux demandes et, sur une vue aérienne ainsi que des photos du site, il montre l'emplacement de la structure proposée. Il indique qu'il s'agit d'un lot de cinq acres entouré d'arbres. Il informe au Comité que les limites en matière de hauteur maximale sont établies afin de protéger les propriétés voisines, de ne pas bloquer la lumière naturelle du soleil et de faire en sorte qu'il n'y ait pas de problèmes de sécurité en cas d'urgence.*

Internal staff were consulted. Staff were in agreement that the criteria used to evaluate a variance had been satisfied. The request does not raise any aesthetic concerns and will not affect the rural character of the area. / *On a consulté le personnel interne. Le personnel est d'avis que les critères utilisés afin d'évaluer une dérogation ont été respectés. La demande ne soulève aucune préoccupation esthétique et elle n'aura pas d'incidence sur le caractère rural de la région.*

Notices were sent to property owners within 100 metres of the proposed property. No comments were received. / *On a envoyé un avis aux propriétaires situés à moins de 100 mètres de la propriété proposée. On n'a pas obtenu de commentaire.*

Staff member Jeff Boudreau read the staff recommendation into the record. / *Jeff Boudreau (membre du*

personnel) lit la recommandation à voix haute afin de l'inscrire au dossier.

Vice-chairman Edgar LeBlanc questioned the street used to access the proposed property. Staff member Jeff Boudreau responded that it was a private street. He stated that the access is owned by the applicant as part of the lot being developed. He added that, although it does not meet the standards required of a public street, it is chip sealed. / Edgar LeBlanc (vice-président) souhaite obtenir des renseignements sur la rue utilisée pour accéder à la propriété proposée. Jeff Boudreau (membre du personnel) répond qu'il s'agit d'une rue privée. Il indique que la voie d'accès appartient au demandeur dans le cadre du lot aménagé. Il ajoute que bien que cette rue ne respecte pas les normes requises d'une rue publique, elle est recouverte d'enduit d'usure.

It was moved by Committee Member Valmont Goguen and seconded by Committee Member Linda Estabrooks that the Southeast Planning Review and Adjustment Committee APPROVE the variance to raise the maximum height from 11 meters to 14 meters for a single family dwelling, located at 17 Glasby, LSD Shediac Cape, (PID 01099431) under the following condition: / Il est proposé par, Valmont Goguen, membre du comité, et appuyé par Linda Estabrooks, membre du comité, que la demande de dérogation de la propriétaire pour déroger la hauteur maximum de 11 mètres à 14 mètres pour une habitation unifamiliale situé à 17 Glasby, LSD Shediac Cape, (PID 01099431) soit APPROUVÉ par le comité de révision de la planification du Sud-Est avec la condition suivante :

- **That the setback of the side and rear property lines be modified to 10 meters. / Une marge de retrait des lignes de propriété latéral et arrière soient augmentées à 10 mètres.**

MOTION CARRIED - UNANIMOUSLY / MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- b) Shadowwave Holsteins Inc, chemin Reeder Road (PID/NID 70627419) Village of/Ville de Salisbury - To reduce the required lot width from 150m to 20m / Réduire la largeur d'un lot de 150m à 20m (File/Dossier #16-1922) english/anglais

Staff member Jeff Boudreau presented the request of the applicant to reduce the required lot width from 150 metres to 20 metres on a parcel of the lot to be subdivided. He explained that the applicant intends to subdivide a 62 hectare property at the end of Reeder Road with one lot containing all the existing farm buildings. The remnant land has been consolidated with a neighbouring property to meet the required lot width and area. Although the parcel containing the farm building, at 8 hectares, surpasses the 2 hectare requirement it does not meet the required lot width. / Jeff Boudreau (membre du personnel) présente la dérogation du demandeur pour réduire la largeur du lot de 150 mètres à 20 mètres sur une partie du terrain qui sera divisée. Il explique que le demandeur prévoit diviser une propriété de 62 hectares située à la fin du chemin Reeder; un lot regroupera tous les bâtiments agricoles existants. Le reste du terrain a été fusionné avec une propriété voisine afin de respecter l'exigence en matière de largeur et de superficie du lot. Bien que la partie où on retrouve le bâtiment agricole dépasse l'exigence de deux hectares (elle est d'une superficie de 8 hectares), elle ne satisfait pas à l'exigence en matière de largeur de lot.

Using an aerial view staff located the proposed property. He pointed out that the Village of Salisbury considers Reeder Road to end where it is shown on the tentative subdivision plan. He reviewed the relevant policies and regulations. / À l'aide d'une vue aérienne, le personnel montre la propriété proposée. Il indique que selon le Village de Salisbury, le chemin Reeder se termine à l'endroit indiqué sur le plan de lotissement provisoire. Il passe en revue les politiques et les règlements pertinents.

Internal departments were contacted for comments. The Village of Salisbury's Municipal staff was asked to review the proposal and were in support of the application. / On a communiqué avec les services internes aux fins de commentaires. On a demandé au personnel municipal du Village de Salisbury d'examiner la proposition, et il a décidé d'appuyer la demande.

Notices were sent to property owners within 100 metres of the proposed property. A few general inquiries were received but were all in support of the request. / On a envoyé un avis aux propriétaires situés à moins de 100 mètres de la propriété proposée. On a reçu quelques demandes générales, mais elles étaient en faveur de

la demande.

Staff member Jeff Boudreau read the staff recommendation into the record. /*Jeff Boudreau (membre du personnel) lit la recommandation à voix haute afin de l'inscrire au dossier.*

Vice-Chairman Edgar LeBlanc questioned if the applicant would like to address the Committee. The owner, Henk Velthuis, had no comments. / *Edgar LeBlanc (vice-président) s'est demandé si le demandeur souhaitant s'adresser au Comité. Le propriétaire, Henk Velthuis, n'ont aucun commentaire à donner.*

It was moved by Committee Member Hilyard Rossiter and seconded by Committee Member Randy Trenholm that the Southeast Planning Review and Adjustment Committee APPROVE the variance to reduce the required lot width (PID 70627419) from 150m to 20m as identified on the subdivision plan Shadowwave Holstein Inc. dated November 29, 2016 / Il est proposé par, Hilyard Rossiter, membre du comité, et appuyé par Randy Trenholm, membre du comité, que le comité de révision de la planification sud-est APPROUVE la dérogation de réduire la largeur du lot (NID 70627419) requis de 150m à 20m comme identifié sur le plan de lotissement "Shadowwave Holstein Inc", qui date du 29 novembre 2016.

MOTION CARRIED - UNANIMOUSLY / MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. TEMPORARY APPROVALS, CONDITIONAL USES, RULINGS OF COMPATIBILITY AND NON-CONFORMING USES / APPROBATIONS TEMPOAIRES, USAGES CONDITIONNELS, DÉTERMINATIONS DE COMPATIBILITÉS ET USAGES NON-CONFORMES

- a) Gauvin Excavating, chemin Little Dover Road (PID/NID 70033980, 7003398) Village of/Ville de Memramcook - Pit excavation terms and conditions / *Termes et Conditions pour opérer une carrière.* (File/Dossier #17-032) french/français

Staff member Jeff Boudreau presented the request of the applicant to set terms and conditions for the excavation of a pit. He informed the Committee that, during the 2016 Plan review, the Village of Memramcook zoned several properties to Intensive Resource Extraction and adopted best practices for the operation of a pit. Both PIDs being considered are existing pits which are properly zoned but, until 2016, have never required a development permit. / *Jeff Boudreau (membre du personnel) présente la dérogation du demandeur pour établir les conditions liées à l'excavation d'une carrière. Il informe le Comité qu'au cours de l'examen du Plan de 2016, le Village de Memramcook a zoné plusieurs propriétés dans la zone d'extraction intensive des ressources et qu'il a adopté des meilleures pratiques liées à l'exploitation d'une carrière. Les deux NID envisagés constituent des carrières existantes adéquatement zonées, mais jusqu'en 2016, ils n'avaient jamais eu besoin de permis d'aménagement.*

Staff member Jeff Boudreau demonstrated the proposed location on an aerial view and pointed the existing pits located to the north, south and east. He reviewed the relevant policies and regulations explaining the setbacks, barriers required and operation standards. / *Jeff Boudreau (membre du personnel) se sert d'une vue aérienne pour montrer l'emplacement proposé, et il indique les carrières existantes qui se trouvent au nord, au sud et à l'est de l'emplacement. Il passe en revue les politiques et les règlements pertinents, et il explique les retraits, les barrières requises ainsi que les normes d'exploitation.*

Vice-chairman Edgar LeBlanc questioned the trail used by ATVs. Staff member Jeff Boudreau responded that there is no documentation providing the ATV Association permission to use the trail. / *Edgar LeBlanc (vice-président) souhaite obtenir des renseignements sur le sentier utilisé par les VTT. Jeff Boudreau (membre du personnel) répond qu'il n'existe aucun document permettant à l'Association des VTT de se servir du sentier.*

Using site photos, staff member Jeff Boudreau demonstrated the existing state of the pit and the access road to be used by the developer. He reported that, under normal circumstances, a gate would be located at the main entrance to the pit. However, because several adjacent pits are using the same access point, this is difficult to control. Staff have recommended that access to the pits be controlled directly to the excavation site and physical barriers be used to limit access to vehicular traffic. / *À l'aide de photos du site, Jeff Boudreau*

(membre du personnel) montre l'état existant de la carrière et le chemin d'accès qui sera utilisé par le promoteur. Il indique que dans des circonstances normales, on installerait une barrière à l'entrée principale de la carrière. Cependant, comme plusieurs carrières adjacentes utilisent le même point d'accès, il est difficile d'en contrôler l'accès. Le personnel a recommandé que l'accès aux carrières soit contrôlé directement sur le site d'excavation et qu'on utilise des barrières physiques afin de limiter l'accès pour les véhicules.

Notices were sent to property owners within 100 metres of the proposed property. No comments were received. / On a envoyé un avis aux propriétaires situés à moins de 100 mètres de la propriété proposée. On n'a pas obtenu de commentaire.

Staff member Jeff Boudreau read the staff recommendation into the record. / Jeff Boudreau (membre du personnel) lit la recommandation à voix haute afin de l'inscrire au dossier.

Vice-chairman Edgar LeBlanc questioned if Section 8.2 of the Memramcook Rural Plan covered the ATV trail. Staff member Jeff Boudreau responded that the regulation for the operation of a pit were separate from any agreement that may exist between the property owner and the ATV Association. He restated that he had no documentation of any agreement. The applicant, Danny Cormier, informed the Committee that there was no agreement with the ATV Association. Vice-chairman Edgar LeBlanc expressed his concern regarding liability issues and insurance. / Edgar LeBlanc (vice-président) demande si la section 8.2 du Plan rural de Memramcook comprend le sentier de VTT. Jeff Boudreau (membre du personnel) répond que le règlement de l'exploitation d'une carrière est distinct d'une entente qui pourrait exister entre le propriétaire et l'Association des VTT. Il répète qu'il n'existe aucun document lié à une entente. Le demandeur, Danny Cormier, informe le Comité qu'il n'a conclu aucune entente avec l'Association des VTT. Edgar LeBlanc (vice-président) exprime ses préoccupations en ce qui a trait aux problèmes de responsabilité et à l'assurance.

Vice-chairman Edgar LeBlanc questioned if the pit would be operational year round or seasonal. The applicant responded that operation would commence in March and cease in December. / Edgar LeBlanc (vice-président) souhaite savoir si la carrière sera exploitée de façon annuelle ou saisonnière. Le demandeur répond que l'exploitation débutera au mois de mars et prendra fin au mois de décembre.

It was moved by Committee Member Randy Trenholm and seconded by Committee Member Valmont Goguen that the master plan and rehabilitation plan for the operation of the existing quarry located on Little Dover Rd., Village of Memramcook, Westmorland County, (PID 70033980 & 7003398) BE APPROVED subject to the following conditions: / Il est proposé par, Randy Trenholm, membre du comité, et appuyé par Valmont Goguen, membre du comité, que l'approbation du plan maître et plan de remise en état pour l'exploitation de la carrière situé au ch Little Dover Rd, Village de Memramcook, comté de Westmorland (NID 70033980 & 7003398) SOIT APPROUVÉ sous réserve des conditions suivantes:

- 1) The standards stated in article 8.2 of the Memramcook rural plan are met; / Les normes mentionnées à l'article 8.2 ;**
- 2) The 1.2:1 coefficient of restoration is respected; / Le coefficient de remise en état de 1.2:1 est respecté;**
- 3) Signage in accordance with Article 8.2 of the Memramcook rural plan are placed prior to issuing permits; / Un enseigne conforme à l'article 8.2 du Règlement établissant un plan rural de Memramcook est installé à chaque entrée avant le début des travaux; et**
- 4) A barrier is installed at the entrances before work begins, and physical barriers be used to control access to the site being exploited without limiting access along the hauling road. / Une barrière est installé aux entrées du site avant de débiter les travaux. et des barriere physique soit instalé le long du chemin sans limite l'access aux chemin.**

MOTION CARRIED - UNANIMOUSLY / MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. TENTATIVE SUBDIVISIONS / LOTISSEMENTS PROVISOIRES

- a) 050434 NB Inc, Coverdale Road Property, Route 112 (PID/NID 5092531) LSD/DSL Coverdale -
To relocate an existing future street / Relocalisation d'une rue future existant (File/Dossier #16-1258)
english/anglais

Staff member Jeff Boudreau presented the request of the applicant to relocate the existing future street on Tucker Street. He explained that Tucker Street was approved in 2010 and, at that time, an existing future street was left at the end of the road to maintain connectivity in case of further development. The applicant has since built on the adjacent lot and the driveway is encroaching on the future street creating the need to relocate the street. Staff member Jeff Boudreau indicated on the aerial view the proposed location and reviewed the situation. / Jeff Boudreau (membre du personnel) présente la dérogation du demandeur pour réinstaller la rue future existante sur la rue Tucker. Il explique que la rue Tucker a été approuvée en 2010 et qu'à ce moment, on a laissé une rue future existante à la fin du chemin afin de conserver un lien en cas d'aménagement futur. Depuis, le demandeur a érigé une construction sur le lot adjacent, et l'entrée empiète sur la rue future, ce qui entraîne ainsi la nécessité de déplacer la rue. Sur la vue aérienne, Jeff Boudreau (membre du personnel) montre l'emplacement proposé et examine la situation.

Internal and external departments were contacted for comments. The Department of Transportation and Infrastructure have no issues and are in support of the application. / On a communiqué avec les services internes et externes aux fins de commentaires. Le ministère des Transports et de l'Infrastructure ne voit aucun problème et il soutient la demande.

Staff member Jeff Boudreau read the staff recommendation into the record. / Jeff Boudreau (membre du personnel) lit la recommandation à voix haute afin de l'inscrire au dossier.

It was moved by Committee Member Randy Trenholm and seconded by Committee Member Hilyard Rossiter that the Southeast Planning Review and Adjustment Committee RECOMMEND that the Minister of Transportation and Infrastructure / Il est proposé par, Randy Trenholm, membre du comité, et appuyé par Hilyard Rossiter, membre du comité, que le Comité de révision de la planification du Sud Est RECOMMANDE que le ministre des Transports et de l'Infrastructure

- **assent to the location of the future streets, as shown on the attached plan / accepte l'emplacement des rues futures, comme indiqué sur le plan ci-joint.**

MOTION CARRIED - UNANIMOUSLY / MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. BY-LAW AMENDMENTS, ZONING AND MUNICIPAL PLAN MATTERS / QUESTIONS DE ZONAGE ET QUESTIONS RELATIVES AUX PLANS MUNICIPAUX

- a) Terra Beata Farms, Town of/Ville de Sackville - Text amendment to Industrial zone to remove height requirements. / Demande de modification d'un arrêté de zonage afin d'éliminer les limites de hauteur dans la zone industrielle (File/Dossier #17-050) english/anglais

Staff member Tracey Wade presented the request to amend the Town of Sackville's Zoning By-law to remove the height requirements for industrial buildings from the Industrial Zone. She explained that this amendment was initiated by an application to construct a processing and frozen produce storage facility between 90' and 130' in height in Sackville's industrial park. Currently, the maximum height of a structure in the Industrial Zone is 12.2 m (40'). Staff member Tracey Wade reviewed the policy and Zoning By-law relevant to the application. / Tracey Wade (membre du personnel) présente la dérogation pour modifier l'arrêté de zonage de la Ville de Sackville afin de retirer les exigences en matière de hauteur dans le cas des bâtiments industriels dans la zone industrielle. Elle explique que cette modification a été déclenchée par une demande visant à construire une installation de traitement et d'entreposage de produits congelés de 90 à 130 pieds de hauteur dans le parc industriel de Sackville. À l'heure actuelle, la hauteur maximale d'une structure dans la zone industrielle est de 12,2 mètres (40 pieds). Tracey Wade (membre du personnel) passe en revue la politique et l'arrêté de zonage pertinent à la demande.

Internal and external departments were contacted for comments. The Town of Sackville CAO, Manager of Corporate Projects, Town Engineer, Fire Chief, and Council were consulted. All departments were in general support for the proposal. The Fire Chief expressed concerns related to the fire truck ladder lengths in relation to the proposed building height. Staff member Tracey Wade reported that the storage facility is designed as a racking system and pallet cranes and would, therefore, have limited human occupancy. She added that the design of industrial class structures, including the fire suppressant systems, is governed by the relevant sections of the National Building Code. / *On a communiqué avec les services internes et externes aux fins de commentaires. On a consulté le directeur général de la Ville de Sackville, le gestionnaire des projets d'entreprise, l'ingénieur municipal, le chef des pompiers et le Conseil. En général, tous les services appuyaient la proposition. Le chef des pompiers a exprimé des préoccupations au sujet de la longueur des échelles des camions citernes par rapport à la hauteur proposée du bâtiment. Tracey Wade (membre du personnel) mentionne que l'installation d'entreposage est conçue afin de contenir un système de rayonnage et des appareils de levage à châssis mobiles; par conséquent, l'occupation humaine serait limitée. Elle ajoute que la conception des structures de la catégorie industrielle, dont les agents extincteurs contre l'incendie, est régie par les sections pertinentes du Code national du bâtiment.*

Staff member Tracey Wade explained that industrial uses tend to be large warehouse-styled buildings. There are also taller types of equipment, such as cranes and heavy equipment, which may need to be enclosed within structures. Height limits are also exempt in circumstances such as church spires, water tanks, silos, wind turbines, etc. She pointed out that Sackville's neighbouring community of Amherst, NS has no height limit within its Industrial zone and, similarly to Sackville, it is located next to the TransCanada Highway. / *Tracey Wade (membre du personnel) explique que les usages industriels ont tendance à être de grands bâtiments qui servent généralement à l'entreposage. Il y a également des types d'équipement plus grands (comme des grues et de l'équipement lourd) qui peuvent se trouver à l'intérieur des structures. Les limites de hauteur sont également exclues dans certaines circonstances, comme dans le cas des clochers d'église, des réservoirs d'eau, des silos, des éoliennes, etc. Elle mentionne qu'Amherst (N. É.), une collectivité voisine, n'a aucune limite de hauteur dans sa zone industrielle; tout comme à Sackville, cette zone est située à proximité de la route Transcanadienne.*

Staff member Tracey Wade read the staff recommendation into the record. / *Tracey Wade (membre du personnel) lit la recommandation à voix haute afin de l'inscrire au dossier.*

Vice-chairman Edgar LeBlanc questioned if the Town of Sackville Fire Department had any long term plans to purchase a higher ladder. Staff member Tracey Wade responded that it was something that the Fire Department was looking at and considering. Vice-chairman Edgar LeBlanc questioned if the applicant could be required to install a sprinkler system. Staff member Tracey Wade responded that the proposed structure must adhere to the National Building Code. / *Edgar LeBlanc (vice-président) souhaite savoir si le service d'incendie de la Ville de Sackville a des plans d'achat à long terme pour une échelle plus haute. Tracey Wade (membre du personnel) répond que le service d'incendie examine cette option et la prend en compte. Edgar LeBlanc (vice-président) souhaite savoir si le demandeur pourrait avoir besoin d'installer un système d'extincteurs automatiques à eau. Tracey Wade (membre du personnel) répond que la structure proposée doit respecter le Code national du bâtiment.*

It was moved by Committee Member Randy Trenholm and seconded by Committee Member Hilyard Rossiter that the Southeast Planning Review and Adjustment Committee RECOMMENDS to the Town of Sackville the Amending Zoning By-law No. 244-C which proposes to remove the height restrictions on Industrial class structures in the Industrial Zone. / Il est proposé par, Randy Trenholm, membre du comité, et appuyé par Hilyard Rossiter, membre du comité, que le Comité de révision de la planification du Sud Est RECOMMANDE à la Ville de Sackville de modifier l'arrêté de zonage no 244-C qui propose la suppression des limites de hauteur en ce qui a trait aux structures de catégorie industrielle dans la zone industrielle.

MOTION CARRIED - UNANIMOUSLY / MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. OTHER BUSINESS / AUTRES AFFAIRES

None / aucune

11. NEXT MEETING / PROCHAINE RÉUNION

Next monthly meeting will be held March 22, 2017 at 7:00 pm / *La prochaine réunion mensuelle aura lieu à 22 mars 2017 à 19h.*

12. ADJOURNMENT / LEVÉE DE LA RÉUNION

It was moved by Committee Member Linda Estabrooks to adjourn the meeting at 7:55 pm. / Il est proposé par Linda Estabrooks, membre du comité, de lever la séance à 19h55.

Harry McInroy - Chairman